





# PRORITÉ PATIENT - Pour une amélioration de la trajectoire de soins et des services en oncologie au Québec

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

## Dates importantes à retenir

- Séance d'information : le 13 août
   2019 de 13h00 à 15h00 (13h-14h en français et 14h-15h en anglais)
- Dépôt de la lettre d'intention :9 septembre 2019, 16h30
- Atelier méthodologique : semaine du
   7 octobre 2019 obligatoire
- Dépôt de la demande complète :3 décembre 2019, 16h30

## Chargée de programme au FRQS

Manon Pelletier 514 873-2114, poste 1243 manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca

## Pour toute question concernant l'Oncopole

Maxime Dumais
Gestionnaire de projet
mdumais@oncopole.ca

## Pour toute question concernant l'Unité de soutien SRAP du Québec

Joe-Guillaume Pelletier
Directeur adjoint (interim)
guillaume.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Ce programme de subventions est proposé par l'Oncopole en partenariat avec le FRQS et l'Unité de soutien à la stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) du Québec, avec la collaboration du Programme québécois de cancérologie (PQC) du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **CONTEXTE**

La complémentarité des expertises entre les professionnels de la santé et les patients est de plus en plus reconnue. Les patients-partenaires, en tant que collaborateurs actifs, offrent une valeur ajoutée par leur savoir expérientiel.

Pour répondre à sa mission de mobiliser la recherche autour des besoins des patients, l'Oncopole a formé un comité de patients-partenaires dont le premier mandat a été d'identifier des enjeux sur lesquels les chercheurs, médecins et professionnels de la santé sont invités à travailler, en équipe avec des patients-partenaires.







## **ADMISSIBILITÉ DU PROJET**

## Objectif général

Financer des projets de recherche qui serviront à améliorer l'expérience de soins et de services ainsi que la qualité de vie des patients atteints d'un cancer et leurs proches.

Les projets financés devront permettre d'outiller des professionnels de la santé et des services sociaux, gestionnaires, décideurs et groupes communautaires pour implanter de nouvelles pratiques au bénéfice des usagers (patients et proches aidants).

En collaboration avec l'unité SRAP du Québec, une formation et de l'accompagnement seront offerts aux projets pour s'assurer qu'ils ont les outils nécessaires à l'intégration des patients dans la définition et la réalisation de leur projet de recherche.

Thématiques de recherche et critères de pertinence du programme

Les projets devront répondre prioritairement à un ou plusieurs des enjeux soulevés par le comité de patients-partenaires de l'Oncopole. Ces enjeux sont regroupés selon la terminologie du cadre pancanadien de recherche sur la survie au cancer :

### Expérience des soins

- Incidences et répercussions fonctionnelles et économiques du cancer et de son traitement
- Besoins informationnels et d'autogestion des patients
- Interventions permettant de répondre aux besoins psychosociaux

### Effets des soins

- Mécanismes des effets tardifs et à long terme et facteurs prédictifs de risque élevé
- Besoins informationnels des patients et des proches aidants
- Mécanismes de surveillance permettant de reconnaître les effets tardifs et leurs répercussions
- Interventions visant à prévenir et à atténuer les effets tardifs médicaux et psychosociaux

#### **Organisation des soins**

 Interventions visant à améliorer l'uniformité, la coordination et l'intégration des soins de suivi, y compris les transitions entre les soins

#### Thèmes transversaux

- Engagement des patients et proches aidants dans la recherche comme dans les processus de décision concernant les programmes, les politiques ou la trajectoire du patient dans ses interactions avec le système de santé
- Amélioration des stratégies et des mécanismes de façon à ce que les patients et proches aidants puissent obtenir des informations fiables
- Application des connaissances, lorsqu'indiqué, afin de communiquer et de livrer les résultats d'une manière compréhensible et pertinente







Les projets doivent s'inscrire dans les priorités d'intervention du PQC en ce qui concerne la réponse aux besoins des patients. Priorités d'intervention - PQC.

IMPORTANT: Aucun directeur, co-directeur ou coordonnateur de l'Unité de soutien SRAP du Québec, ni aucun de ses membres ayant signé un engagement à la confidentialité en rapport avec ce concours, ne peut faire partie d'une équipe de projet qui conçoit et dépose une lettre d'intention et une demande complète dans le cadre de ce programme. Le fait de ne pas observer cette règle entraînerait automatiquement la non admissibilité du projet. Cependant, après la confirmation de l'octroi par le FRQS, tout membre de l'Unité pourra se joindre à une équipe à titre de cochercheur ou collaborateur. Les coresponsables de projet devront alors informer le FRQS de l'ajout de membres de l'Unité, et ce, dans les meilleurs délais.

## **EXIGENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE AXÉE SUR LE PATIENT (RAP)**

#### **Exigences**

# PARTENARIAT DE RECHERCHE AVEC LES USAGERS (PATIENTS ET PROCHES AIDANTS SELON LA THÉMATIQUE RETENUE)

- Des usagers devront être impliqués dans la préparation de la demande ainsi que dans le déroulement du projet dans une approche de cocréation en respectant les règles de l'art en la matière
- Les équipes qui présentent une demande devront être capables de démontrer que la pratique proposée cible des priorités reconnues par le comité patients-partenaires de l'Oncopole tel que mentionné dans la section Thématiques de recherche et qu'elle apporte des bienfaits concrets et mesurables pour les usagers

#### APPROCHE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE

 Les parties prenantes du projet (chercheurs, professionnels de la santé et des services sociaux, gestionnaires, décideurs et usagers) doivent être impliquées dans le développement de la question de recherche, l'interprétation des résultats et le transfert des connaissances

## ÉTAPES DE L'APPEL À PROPOSITION ET SUIVI DES PROJETS

## Étapes

# 1. Séance d'information préparatoire à l'envoi des lettres d'intention (facultative)

La séance organisée conjointement par l'Unité de soutien SRAP du Québec, le FRQS et l'Oncopole, a pour objectifs :

- De permettre le réseautage entre chercheurs, professionnels de la santé et des services sociaux, gestionnaires, décideurs et usagers
- De s'informer sur le programme et le concours en général
- De se renseigner sur les questions prioritaires du concours







La séance aura lieu par webinaire le 13 août de 13h à 14h en français et de 14h à 15h en anglais. Les personnes désirant y participer doivent s'inscrire auprès de Maxime Dumais, gestionnaire de programme, à l'adresse suivante : mdumais@oncopole.ca. Dans le courriel d'inscription, les personnes intéressées doivent fournir leurs noms, établissements d'appartenance, adresses courriel et numéros de téléphone.

## 2. Envoi des lettres d'intention et évaluation de la pertinence

À la suite de la séance d'information, les personnes intéressées seront invitées à soumettre une lettre d'intention, en suivant les exigences mentionnées dans les sections **DOCUMENTS EXIGÉS** et **ÉVALUATION**.

La pertinence des lettres d'intention sera évaluée et des recommandations pourraient être faites pour la soumission de la demande complète.

# 3. Atelier méthodologique obligatoire offert par l'Unité de soutien SRAP du Québec

À la suite de l'évaluation de la pertinence des lettres d'intention, les équipes invitées à soumettre une demande complète seront contactées directement par le FRQS. À cette étape, l'Unité de soutien SRAP du Québec accompagnera les équipes pour le développement des demandes complètes lors d'un atelier méthodologique qui se tiendra la semaine du 7 octobre de 9h à 16h (endroit à déterminer). Il est important de noter que la participation à cet atelier est obligatoire afin de pouvoir soumettre une demande complète.

L'atelier méthodologique organisé conjointement par l'Oncopole, l'Unité de soutien SRAP du Québec et le FRQS a pour objectifs :

- De permettre le réseautage entre chercheurs, professionnels de la santé et des services sociaux, gestionnaires et usagers
- D'appuyer les équipes dans l'élaboration de leur demande complète en ce qui a trait aux règles de l'art de l'engagement des usagers en recherche, de l'approche participative et du plan intégré de transfert des connaissances
- D'offrir des conseils sur l'accès aux données médico-administratives et aux données issues des Dossiers médicaux électroniques (DMÉ)

## 4. Dépôt des demandes complètes et évaluation scientifique

Un comité mixte de pairs, chercheurs indépendants et de représentants des usagers formés aux principes de la RAP évaluera les demandes à l'aide des critères d'évaluation décrits dans la section **ÉVALUATION**.

#### **ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES PROJETS**

Il est déjà prévu que les équipes ayant obtenu du financement seront accompagnées par les composantes de l'Unité de soutien SRAP du Québec tout au long de la réalisation de leurs projets. Ainsi, l'Unité pourra offrir une







expertise méthodologique adaptée aux projets et aux besoins des équipes de recherche dans les domaines suivants :

- Application des principes de la recherche participative
- Engagement de patients, d'usagers et/ou de proches aidants dans les différentes étapes du projet
- Économie de la santé
- Accès aux données administratives et issues des DMÉ
- Transfert des connaissances

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES

## Membres de l'équipe

L'équipe peut être composée de chercheurs, de professionnels de la santé et des services sociaux, de gestionnaires et d'usagers. Dans le cas de chercheurs, ces derniers devront être des chercheurs ou chercheuses universitaires, ou des chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes, ou des chercheurs ou chercheuses du collège (voir la section Définitions des Règles générales communes).

## Structure de l'équipe

L'équipe doit être composée au minimum de 2 co-responsables et d'un usager :

- Un chercheur ou une chercheuse universitaire ou un chercheur universitaire clinicien ou une chercheuse universitaire clinicienne (voir la section Définitions des Règles générales communes); cette personne représentera le projet, en assumera la direction scientifique, interne, ainsi que la gestion, et ce, selon les conditions/exigences administratives du FRQS. L'établissement gestionnaire de la subvention sera l'établissement employeur de ce chercheur principal ou de cette chercheuse principale
- Un médecin ou autre professionnel de la santé et des services sociaux
- Un usager (patient ou proche aidant) ; l'identité de l'usager pourra être confirmée au moment de la demande complète

D'autre membres peuvent s'ajouter à l'équipe sans restriction sur le nombre :

- Usagers, cochercheurs incluant des chercheurs universitaires ou chercheuses universitaires, chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes, chercheurs ou chercheuses de collège, professionnels de la santé et des services sociaux et gestionnaires
- Collaborateurs ou collaboratrices : aucun minimum ou maximum ; ces personnes pourront participer au projet sans accès à aucune somme de la subvention

Le rôle de chaque membre de l'équipe doit être défini. Ainsi, les membres de l'équipe, y compris les usagers, doivent démontrer de manière adéquate qu'ils

Concours Priorité patient Page 5 sur 16







	collaborent ou collaboreront activement au projet proposé et préciser le temps alloué au projet ou le niveau d'implication.
	Tous les membres de l'équipe doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents (tel que défini en 2.1 des Règles générales communes) et domiciliés au Québec au moment de l'entrée en vigueur de la subvention, sauf les collaborateurs ou collaboratrices.
Ordres professionnels	Les membres de l'équipe de professionnels de la santé et des services sociaux devront faire la preuve qu'ils sont inscrits au tableau de leur ordre professionnel les régissant au Québec, qu'ils disposent du droit de pratique au Québec et qu'ils possèdent une assurance professionnelle.
Multiples demandes	Une personne peut participer à un maximum de 2 demandes à l'intérieur de ce programme à titre de membre d'une équipe.  Cependant, un chercheur, médecin ou autre professionnel de la santé et des services sociaux ne peut déposer qu' <u>une seule demande</u> à l'intérieur de ce programme <u>en tant que co-responsable d'un projet.</u>
Éthique	Les chercheurs et chercheuses doivent se conformer aux règles de conduite responsable en recherche et aux règles d'éthique (voir les sections 5.3 et 5.4 des Règles générales communes).
Formation de base en éthique de la recherche	Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs de l'équipe lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des êtres humains. Les autres membres de l'équipe sont également encouragés à suivre cette formation.
	La recherche portant sur des êtres humains implique :
	<ul> <li>La participation d'êtres humains</li> <li>L'utilisation de matériel biologique humain (des parties, produits, tissus, cellules, matériel génétique issu du corps humain, d'une personne vivante ou décédée)</li> <li>Des activités de procréation assistée ou l'utilisation d'embryons qui en sont issus, au sens de la Loi sur les activités de clinique et de recherche en matière de procréation assistée (L.R.Q. chapitre A-5.01)</li> <li>L'utilisation de données administratives, scientifiques ou descriptives provenant d'êtres humains</li> </ul>
	Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services Sociaux à titre de programme de formation en éthique de la recherche.
	Les chercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base <u>avant le début des versements</u> .







## **DOCUMENTS EXIGÉS – LETTRE D'INTENTION**

## Transmission des documents (en format PDF uniquement)

Le FRQS assure la gestion de ce concours, au nom de l'Oncopole. Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Manon Pelletier, chargée de programmes au FRQS (manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca). Les documents devront être attachés les uns à la suite des autres en un (1) seul document PDF. La date et l'heure de transmission du courriel fait foi de la date et l'heure du dépôt des documents.

Aucune prolongation ne sera permise. Tout formulaire non transmis aux dates et heures limites indiquées sera automatiquement rejeté.

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entrainer la non admissibilité du dossier.

Pour le ou la coresponsable #1 : chercheur ou chercheuse universitaire / chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne

NOTE: La lettre d'intention doit être soumise au FRQS par le ou la coresponsable #1, chercheur ou chercheuse universitaire ou chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne et doit inclure:

- Formulaire de la lettre d'intention (disponible dans la boîte à outils)
- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours)
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours); consultez le document *Directives pour le* fichier joint au CV dans la boîte à outils
- Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaire d'une bourse de carrière du FRQS)

Le FRQS acheminera par courriel une confirmation de l'acceptation ou du refus de la lettre d'intention de chacune des équipes.

Seules les équipes dont les lettres d'intention seront jugées pertinentes seront invitées à soumettre une demande complète.

Pour le ou la co-responsable #2 : médecin ou professionnel/professionnelle de la santé et des services sociaux

- Une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaire d'une bourse de carrière du FRQS)
- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours), si disponible
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours); consultez le document *Directives pour le* fichier joint au CV dans la boîte à outils, si disponible







#### OU

 Un CV à jour, de deux pages maximum, incluant les principales contributions (publications, brevets et autre activités) pour ceux et celles qui n'ont pas de CV commun canadien

# Pour les autres membres de l'équipe

 Les usagers et professionnels de la santé et des services sociaux membres de l'équipe, ainsi que les chercheurs agissant à titre de cochercheurs, ne devront envoyer leur CV que lors du dépôt de la demande complète, le cas échéant

## **DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE**

### Transmission des documents (en format PDF uniquement)

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entrainer la non admissibilité du dossier.

Aucune prolongation ne sera permise. Tout formulaire et documents non transmis aux dates et heures limites indiquées seront automatiquement rejetés.

Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Manon Pelletier (manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca), chargée de programmes au FRQS. Tous les documents devront être intégrés dans un (1) seul document PDF. La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

Les CVs de tous les chercheurs et membres de l'équipe, incluant les contributions détaillées, devront être insérés les uns à la suite des autres dans ce document PDF.

Pour le ou la coresponsable #1 : chercheur ou chercheuse universitaire / chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne La demande complète doit être soumise par le chercheur coresponsable # 1 et doit inclure :

- Formulaire de la demande complète (disponible dans la boîte à outils)
- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours)
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours); consultez le document Directives pour le fichier joint au CV dans la boîte à outils
- Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaire d'une bourse de carrière du FRQS).

Pour le ou la co-responsable #2 : médecin ou professionnel/professionnelle de la santé et des services sociaux

 Une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaire d'une bourse de carrière du FRQS).







- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours), si disponible
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours); consultez le document *Directives pour* le fichier joint au CV dans la boîte à outils, si disponible

#### OU

 Un CV à jour, de deux pages maximum, incluant les principales contributions (publications, brevets et autre activités) pour ceux et celles qui n'ont pas de CV commun canadien

# Pour les autres membres de l'équipe

## Les usagers membres de l'équipe :

- Lettre de motivation à participer au projet, la nature de l'expertise qu'ils amènent et leur rôle dans le projet (Maximum de deux (2) pages)
- CV résumé d'une (1) page
- Les professionnels de la santé et des services sociaux membres de l'équipe :
  - CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours), si disponible OU
  - Un CV à jour de deux pages maximum, incluant les principales contributions (publications, brevets et autres activités) pour ceux et celles qui n'ont pas de CV commun canadien

## • Les chercheurs agissant à titre de cochercheurs :

- CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours)
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2018 et la date limite du Concours) ; consultez le document *Directives pour le fichier joint au CV* dans la boîte à outils
- Pour les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, une lettre de la direction du département clinique, précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaire d'une bourse de carrière du FRQS).







## **LIEU DE RECHERCHE**

Choix du lieu de recherche	Un centre ou institut de recherche du FRQS, un établissement du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
Changement du lieu de recherche	Les conditions entourant les changements de lieu de recherche et tous les autres changements apportés en cours de financement sont décrites dans la section 6 des Règles générales communes des FRQ.

## **DURÉE DE LA SUBVENTION**

Durée	Maximum de deux ans
Date d'entrée en vigueur	Mai 2020

## **MONTANT DE LA SUBVENTION**

Montant	Le montant maximum pour ce programme est un total de 200 000 \$ par projet sur 2 ans.
	Le programme dispose d'un budget minimum de 600 000 \$. En conséquence, au moins 3 projets pourront être financés.
Gestion de l'octroi par les Établissements	La liste des établissements pouvant gérer des octrois provenant des FRQ est limitée aux établissements gestionnaires reconnus par les FRQ, incluant principalement les universités, les CIUSSS, les CISSS, certains établissements du réseau de la santé et les collèges.
	L'Établissement gestionnaire de l'octroi est généralement l'Établissement employeur de la personne titulaire de l'octroi (voir la section 6.2 des Règles générales communes).
Frais indirects de recherche (FIR)	Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS et ses partenaires pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

## **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Admissibles	En plus de la liste des dépenses admissibles pour le volet recherche détaillées dans la section 8 des Règles générales communes des FRQ, les dépenses suivantes sont admissibles :
	Bourses, compléments de bourses et appui salarial aux étudiants et étudiantes de 1er, 2e ou 3e cycle et aux postdoctorants et postdoctorantes
	Rémunération d'assistants ou d'assistantes de recherche
	Honoraires et remboursement des frais de déplacement de sujets humains de recherche

Concours Priorité patient Page 10 sur 16







- Personnes-ressources essentielles au projet incluant les coûts de libération pour participer aux activités de l'équipe, dans l'optique où la libération nécessite un remplacement. L'établissement pourra recevoir une compensation, à même le budget du projet, pour le remplacement dans leur fonction des professionnels qui participent au projet
- Compensation du temps de médecin consacré à des activités professionnelles pour le projet et qui ne sont pas facturables à la RAMQ en vertu des ententes entre le MSSS et les fédérations médicales (FMOQ, FMSQ) (excluant les coresponsables du projet)
- Compensation des usagers qui seront engagés dans le processus de recherche

#### Non admissibles

- Salaires des chercheurs et des coresponsables de l'équipe
- Tous les frais reliés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais payés par l'établissement d'accueil
- Rémunération du personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui sont à l'emploi de l'établissement ou de la clinique médicale pendant la mise en œuvre du projet et qui ne sont pas remplacés dans leurs fonctions habituelles
- Achat d'équipement majeur
- Tous les coûts engagés par l'établissement, le GMF ou ses partenaires avant la présentation du projet au FRQS
- Aucune somme ne pourra être transférée hors du Québec

#### ÉVALUATION

#### Lettre d'intention

Un comité d'évaluation de la pertinence composé de représentants de l'Oncopole, du PQC, de l'Unité de soutien SRAP du Québec et de patients-partenaires, évaluera et choisira les lettres d'intention selon des critères de pertinence spécifiques aux objectifs du programme et thématiques de recherche.

Seules les équipes dont les lettres d'intention auront été retenues par le comité d'évaluation de la pertinence seront invitées à soumettre une demande complète. Le FRQS confirmera aux demandeurs par courriel si leur lettre d'intention a été retenue.

Les recommandations du comité d'évaluation de la pertinence seront transmises aux candidats et candidates ainsi qu'au comité mixte d'évaluation des demandes complètes.

## Les critères de pertinence sont les suivants :

 Alignement des objectifs du projet avec les priorités du concours. Les membres de l'équipe doivent situer la pertinence de leur projet dans la perspective d'amélioration des soins et services donnés aux usagers







- Démonstration du caractère innovant et de pointe de la pratique faisant l'objet du projet. Les informations sur les composantes de la pratique doivent être précises et clairement présentées
- Faisabilité du projet. Les retombées concrètes et mesurables attendues pour les usagers doivent être définies
- Démonstration de l'engagement des usagers dans le projet. La lettre d'intention doit faire état des modalités anticipées afin d'engager les usagers

#### Demande complète

L'évaluation des demandes complètes se fera par un comité mixte composé de représentants, d'experts des milieux de soins et services et du milieu scientifique, selon les règles du FRQS en vigueur pour la composition des comités d'évaluation. Des usagers feront aussi partie du comité d'évaluation mixte. Ils seront choisis selon un processus de sélection rigoureux par des membres de l'Oncopole et de la Stratégie de partenariat de recherche avec les patients et le public de l'Unité de soutien SRAP du Québec.

Les critères d'évaluation pour les demandes complètes sont les suivants :

### **Projet (30 %)**

- Qualité scientifique du projet et rigueur méthodologique
- Originalité et cohérence du projet
- Clarté des objectifs
- Réalisme et importance des résultats escomptés

#### **Équipe (10 %)**

- Qualité scientifique des chercheurs
- Complémentarité des expertises des membres de l'équipe
- Importance et qualité des réalisations scientifiques (publications, développement d'initiatives structurantes, rayonnement au niveau canadien et/ou international, etc.)

## Qualité et cohérence du plan d'engagement des usagers dans la recherche (15 %)

- Description du rôle et des attentes des usagers dans la préparation de la demande
- Description du rôle et des attentes des usagers dans la gouvernance et la mise en œuvre du projet

## Faisabilité (10 %)

- Faisabilité scientifique, technique et opérationnelle du projet
- Réalisme de l'échéancier
- Pertinence des indicateurs de suivi







## Retombées du projet (15 %)

 Inscription du projet en cohérence avec la volonté et les efforts concertés de l'Oncopole, de l'Unité de soutien SRAP, du PQC et du FRQS de doter le Québec de nouvelles capacités de recherche, d'application et de transfert des connaissances pour soutenir la transformation des soins et des services en oncologie

## Transfert de connaissances (20 %)

• Stratégie (s) proposée (s) afin de s'assurer que les résultats se traduisent par une amélioration de l'expérience des soins et des services ainsi que de la qualité de vie des usagers, en lien avec un ou plusieurs des enjeux soulevés (thématiques de recherche) par le comité de patients-partenaires de l'Oncopole.

## **Budget (qualitatif)**

Justification détaillée et réaliste du budget demandé

À noter que la note de passage pour une possibilité de financement sera de 70 %.

#### RÉSULTATS DE RECHERCHE, SUIVI ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

#### Dépôt des rapports

En acceptant la subvention, les titulaires de l'octroi s'engagent à fournir :

- Des rapports financiers annuels et un rapport financier final aux échéances indiquées par le FRQS
- Un rapport scientifique annuel ainsi qu'un rapport final au maximum 3 mois après la fin de la subvention

Les équipes financées s'engagent à participer aux activités de mobilisation de l'Oncopole et de ses partenaires qui peuvent prendre la forme d'évènements annuels ou d'ateliers spécifiques.

## Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires

En acceptant l'octroi, la personne titulaire accorde au FRQS (pour l'Oncopole) et à l'Unité de soutien SRAP, ainsi qu'à tout partenaire qui pourrait s'ajouter après le lancement du programme, une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteurs sur le rapport scientifique final sans limites territoriales, pour une durée illimitée et à des fins non commerciales. Cette licence permet au FRQS (pour l'Oncopole) et aux autres partenaires, le cas échéant, de reproduire, adapter, publier, traduire et communiquer au public par quelque moyen que ce soit (conférence, sites Web, Facebook, Twitter, etc.) le rapport scientifique final. La personne titulaire de l'octroi garantit au FRQS (pour l'Oncopole) et à tout partenaire qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la présente licence de droits d'auteur. Les Partenaires s'engagent à reconnaître les auteurs dans toute utilisation qu'ils en feront.







Libre accès	Conformément à la Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec, les chercheurs/chercheuses et cochercheurs/cochercheuses d'un projet subventionné doivent s'engager à rendre disponibles en libre accès leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après la publication. Pour connaître les exigences des FRQ à ce sujet, veuillez consulter notre page sur la Science ouverte.
Mobilisation des connaissances	Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document Mobilisation des connaissances dans la boîte à outils.

## **ENGAGEMENTS**

Toute demande transmise dans le cadre de ce programme est assujettie au respect des conditions énoncées dans les formulaires de lettre d'intention et de demande.

## ÉNONCÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Les Fonds de recherche du Québec souhaitent contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Des mesures ont ainsi été mises en place afin de renforcer la prise en compte de ces principes. Les personnes que nous finançons sont également encouragées à privilégier ceux-ci dans le contexte de leurs activités de recherche. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos énoncés sur l'équité, la diversité et l'inclusion.

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les titulaires d'octroi et les établissements auxquels ils sont affiliés possèdent tous les droits de propriété intellectuelle en ce qui a trait aux données brutes originales, aux travaux de recherche intérimaires et aux résultats des projets de recherche financés, conformément aux règles internes de propriété intellectuelle des établissements.

De plus, la mission de l'Oncopole étant de mobiliser les forces vives du Québec en oncologie, et compte tenu de la vision fédératrice de l'Oncopole, il est souhaité que les détenteurs de la propriété intellectuelle découlant du projet, incluant toutes les institutions de recherche concernées, engagent un dialogue soutenu avec l'Oncopole afin que les résultats des projets financés soient mis au service de la poursuite ou de l'atteinte des objectifs de l'Oncopole, l'objectif final étant que les résultats de chacun des projets servent la communauté québécoise.

Concours Priorité patient Page 14 sur 16







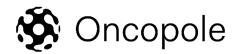
## **PARTENAIRES**

Oncopole

Unité de soutien SRAP du Québec

Fonds de recherche du Québec - Santé

Note: En acceptant un octroi dans le cadre de ce programme, la personne titulaire de l'octroi accepte que le ou les partenaire (s) communique (nt) avec elle pour des activités en lien avec l'octroi.







Page 16 sur 16

# ANNEXE A PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET SCIENTIFIQUES

Les formulaires remplis dans le cadre du présent Concours visent à recueillir des renseignements personnels et scientifiques à votre sujet. Ces renseignements seront utilisés et conservés par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). Le FRQS partagera confidentiellement ces informations et les rapports d'évaluation avec l'équipe de la Direction générale de l'Oncopole (dont les bureaux sont situés à l'Université de Montréal) ainsi qu'à tout partenaire du programme (incluant ceux qui pourraient s'ajouter après le lancement du Concours). Le FRQS est assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi sur l'accès).

Le FRQS transmettra donc les lettres d'intention, les demandes complètes, les rapports d'évaluation ainsi que les rapports financiers et scientifiques à chacun des partenaires de ce Concours.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels des dossiers des candidats, candidates et titulaires d'un octroi.